

Appel à candidatures :

Année de campagne : 2017
N° appel à candidatures : OPGC 1
Publication : 18/05/2017
Etablissement : UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Lieu d'exercice des fonctions : OPGC
Clermont-Ferrand
63000
Section1 : 35 - Structure et évolution de la terre et des autres planètes
Section2 : 36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures,
...
Composante/UFR : Observatoire de Physique du globe de Clermont-Ferrand
Laboratoire 1 : UMR6524(200817617U)-LABORATOIRE MAGMAS ET
VOLCANS
Quotité du support : Temps plein
Etat du support : Vacant
Date d'ouverture des candidatures : 18/05/2017
Date de clôture des candidatures : 02/06/2017, 16:00 heures (heure de Paris)
Date de dernière mise à jour : 17/05/2017

Contacts et adresses correspondance :

Contact pédagogique et scientifique : T. Menand : thierry.menand@uca.fr
D. Laporte : didier.laporte@uca.fr
Contact administratif: CAROLE LECAMUS
N° de téléphone: 04.73.40.63.28
04.73.17.73.91
N° de fax: 04.73.17.72.01
E-mail: recrutement-ater.drh@uca.fr
Dossier à envoyer à : UCA - DRH - Service Recrutement
49, BD FRANCOIS-MITERRAND
CS 60032
63001, CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Spécifications générales de cet appel à candidatures :

Profil appel à candidatures : ENS: Enseignement des Sciences de la Terre
RECH: Le profil de recherche devra s'intégrer dans les thématiques du Laboratoire Magmas et Volcans de l'OPGC : Pétrologie ; Géochimie ; Volcanologie ; Terre primitive.
Job profile : The research programme of the successful candidate is expected to fit with one of the main research interests of Laboratoire Magmas et Volcans at OPGC : Petrology; Geochemistry; Volcanology; Early Earth.
Champs de recherche EURAXESS : Other -
Mots-clés: géochimie ; hydrogéologie ; pétrologie ; volcanisme

Informations complémentaires

Aucun poste n'a été publié à temps partiel.

Comment faire acte de candidature

Les dossiers de candidature ATER à l'Université doivent être envoyés **exclusivement en version papier pour le 02 juin 2017** (avant minuit, la date du cachet de la poste faisant foi) ou déposés à la DRH avant 16 H.

Université Clermont Auvergne
DRH – Pôle développement des compétences
Service recrutement
49 Bd Fr MITTERRAND
63100 CLERMONT-FERRAND Cedex 01

Constitution du dossier de candidature :

-la déclaration de candidature et le Curriculum Vitae renseignés sur ALTAIR et imprimés, auxquels seront joints :

-les différentes pièces demandées en fonction de la situation du candidat voir articles du décret n°88-654 du 7 mai 1988.

Ces pièces doivent être téléchargées sur le site de l'Université :

<http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/> rubrique « recrutement des ATER »

ATTENTION : tout dossier reçu ou déposé incomplet, quelle que soit la nature de la pièce manquante, sera déclaré irrecevable ;

- le candidat doit constituer un dossier pour chaque poste sur lequel il souhaite candidater ;

- un candidat déjà ATER à l'UCA (ex UBP ou ex Uda) qui sollicite un renouvellement doit obligatoirement déposer un nouveau dossier de candidature.

Son dossier sera complété d'un courrier de demande de renouvellement, d'un bilan de l'activité d'enseignement et de recherche de l'année précédente et de l'avis du directeur de la composante ou du département et de l'avis du directeur du laboratoire.

Pour toute information d'ordre administratif uniquement, vous pouvez contacter le service à l'adresse suivante : recrutement-ater.drh@uca.fr

Pour information, durée possible des contrats d'ATER

Type de contrat	Durée totale maximum	Renouvellement
1° ATER fonctionnaire	3 ans	1an si les travaux de recherche le justifient ¹
2° ATER ex allocataires	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
3° ATER enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère	3 ans	1an
4° ATER ex moniteurs	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
5° ATER doctorants (n'entrant pas dans autre catégorie)	1 an	1 an
6° ATER docteurs ou titulaires d'une HDR	1 an	1 an

¹ Le candidat doit fournir une attestation de son directeur de laboratoire

PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

Décret N° 88-654 du 7 mai 1988

VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR	Référence décret et durée du contrat
■ Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A	Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique (<i>joindre le dernier arrêté d'échelon</i>)	Articles 2.1° et 5 3 ans maximum renouvelable 1 an
- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants - chercheurs (II page 3 du dossier) - copie du diplôme	
- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'HDR	- attestation d'inscription - copie du DEA ou du Master	
- non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'HDR mais inscription prévue à la prochaine rentrée	- copie du DEA ou du Master (à nous fournir en cas de nomination en qualité d'ATER) - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation (<i>L'attestation d'inscription sera à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER</i>)	
■ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant <u>au moins deux ans</u> , titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.	- pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche(*) - copie du diplôme(*) (*) joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français	Articles 2.3° et 7 3 ans maximum renouvelable 1 an
■ Moniteur	- copie du contrat de moniteur et avenant(s) éventuel(s)	Articles 2.4° ; 12.1 et 6
- titulaire du doctorat	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs (II page 3 du dossier) - copie du diplôme	1 an maximum renouvelable 1 an
- n'ayant pas achevé le doctorat	- attestation du directeur de thèse (III page 3 du dossier)	
■ Etudiant et allocataire de recherche en cours de préparation du doctorat	- attestation d'inscription ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité - attestation du directeur de thèse (III page 3 du dossier) - copie du contrat d'allocataire et avenant(s) éventuel(s)	Articles 2.5° et 7.1 1 an maximum renouvelable 1 an
■ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.	- copie du diplôme - attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs (II page 3 du dossier)	Articles 2.6° et 7.1. 1 an maximum renouvelable 1 an